

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 21 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mai, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, MM. Grégory BAERT, Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, MM. Jean-Marc ALEMANY, Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIEN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Delphine FILLION-ROBIN, Odile PRIOLET, M. José BARRADAS, Mmes Floriane BERTEZ, Gaëlle GUEBEY, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Brigitte VULLIET, Christine RUFFON, Nicole LAURIA, Leslie BIBOLLET, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 13 mai 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Éric POLLET, Conseiller municipal délégué, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/078 - GROUPE SCOLAIRE THURIN – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget communal ;

Considérant la demande formulée par le groupe scolaire A. Thurin, via l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP), en vue de la mise en place d'un atelier danse au bénéfice des élèves ;

Considérant que, traditionnellement, une enveloppe budgétaire communale est dédiée au financement des activités ski pour les scolaires ;

Considérant que le groupe scolaire A. Thurin a fait le choix, pour l'année scolaire 2025-2026, de ne pas organiser de sorties ski et de proposer en substitution un projet pédagogique autour de la danse ;

Considérant que la Municipalité précédente a donné un accord de principe pour redéployer les crédits habituellement attribués au ski vers cette nouvelle activité ;

Considérant que l'USEP a avancé les frais relatifs à cette prestation ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 2 915 € à l'USEP en remboursement des dépenses engagées pour l'organisation de l'atelier danse au bénéfice des élèves du groupe scolaire A. Thurin.
- **PRÉCISE** que cette dépense s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue pour les activités scolaires, notamment le ski, et réaffectée dans le cadre de ce projet alternatif.

.../...

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-217402809-20260521-CM26078-DE

S²LOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 22 mai 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON



POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance



Éric POLLET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **26 MAI 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **28 MAI 2026**

THÔNES, le **28 MAI 2026**

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON

